

Département du Rhône

MAIRIE DE RONTALON

Tél. : 04.78.48.92.64

Fax : 04.78.81.71.00

e-mail : mairie.rontalon@cc-paysmornantais.fr

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 26 NOVEMBRE 2012

Présents : C. FROMONT, J-P.THORAL, J-Y.BOUCHUT, P.PIECHON, E.CARRA, F.BROSSE, C.CROZIER, F.DIAZ, F.MARDUEL.

Absente non excusée : C. GONCALVES.

Absents excusés : M. PIEGAY, A. CARRA.

Procuration : M. PIEGAY donne pouvoir à E. CARRA.

Membres démissionnaires : L. POULAILLON, G. MURE, C. BALLY.

Secrétaire de séance : C. CROZIER.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 octobre : approbation à l'unanimité.

Remise d'un don par l'Association Supporters Sports Mécaniques :

L'Association décide de remettre un chèque de 500€ au bénéfice du CCAS de Rontalon. Monsieur Le Maire, ainsi que son Conseil remercient vivement son Président, monsieur Bernard DELORME, ainsi que tous les membres de ladite association.

Intervention de Monsieur FENECH, Député, pour présentation de son rôle et de son action :

Avant d'être élu député, M. FENECH était juge d'instruction à Lyon.

Il appartient à plusieurs groupes d'études parlementaires : sectes, monde rural, chasse, pêche, précarité...

Il nous explique qu'il existe aussi des groupes d'amitié parlementaire entre différents pays pour faire avancer la démocratie.

Monsieur FENECH siège aussi à la Commission des Lois, où il a notamment proposé un texte de loi pour faire inscrire le vin au patrimoine Français tout comme la gastronomie.

En matière de justice, plusieurs projets sont à étudier : abrogation des peines plancher, réforme de la loi sur la rétention de sûreté... Il nous indique aussi que le texte de loi sur le mariage homosexuel sera porté à l'Assemblée Nationale en début d'année 2013.

Au niveau des circonscriptions territoriales, M. FENECH nous informe du risque de disparition de certains découpages administratifs actuels.

M. FENECH travaille de concert avec le député suppléant, Monsieur Renaud PFEFFER, également adjoint au maire de Mornant.

Délibération sur le périmètre de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PENAP) - accord de principe de la commune de Rontalon :

Le Conseil municipal doit délibérer pour que le Conseil général puisse valider ces périmètres, lesquels seront bloqués à l'urbanisation pour 30 années.

La Commission PLU propose au Conseil d'apporter une légère modification du périmètre au lieudit « Le Faure ». Sont concernées 2 parcelles appartenant à la société Fanton. La Commission PLU propose de les sortir du périmètre PENAP pour ne pas bloquer une éventuelle extension de ladite société artisanale (d'autant plus que le terrain concerné n'a aucune valeur agricole).

Délibération prise à l'unanimité.

Débat sur les études surveillées-décision et délibération :

Constat a été fait que depuis le début de l'année scolaire, en moyenne, 3 enfants seulement sont présents en étude surveillée contre 20 à la garderie périscolaire du soir. Face au problème de répartition de la surveillance que cela engendre, la mairie a mené une enquête auprès des familles par le biais d'un formulaire. Il en ressort que 40 familles sur 99 sont favorables pour conserver l'étude surveillée.

La Commission scolaire propose de créer 2 groupes homogènes :

-garderie pour tous les enfants de 16H30 à 17H00

-Les CP et CE1 rejoindront l'étude surveillée dès 17H00, et rejoindront la garderie une fois leurs devoirs terminés

-Les CE2, CM1 et CM2 iront tous en étude surveillée dès 17H00.

Le conseil vote avec une abstention la modification du règlement en matière de garderie et d'étude surveillée et fixe un tarif unique de 2€matin et soir.

Mise en œuvre à partir du 02/12/12.

Attribution des prix aux lauréats du concours pour les maisons fleuries-année 2012 :

3 catégories :

1. Maison avec façade fleurie :

Piégay Delphine, Raynard Marie-Thérèse

2. Ferme ou ancienne ferme fleurie :

Cellerier Georges, Rulliat Marie-Josèphe

3. Maison avec cour ou jardin visible de la rue :

Guillon Joëlle, Marduel Sylviane

Pour chaque catégorie :

-40€pour le premier ;

-20€pour le second ;

-une composition florale pour chaque participant.

Décisions modificatives :

Le conseil vote à l'unanimité 3 décisions modificatives :

- Suite aux travaux d'assainissement, reliquat de TVA s'élevant à 1 581.93€ Cette somme sera prélevée sur le compte 2315 et portée sur le 2762.
- Intérêts moratoires s'élevant à 18€ Somme prélevée sur le compte 022 « dépenses imprévues » portée sur le compte 067.
- Somme de 302.50€(tickets restaurant scolaire impayés) portée sur le compte 6541 « admission en non- valeur ».

Approbation du projet d'aménagement piétonnier route du Paradis :

Les services de la DDT ont revu le projet d'aménagement piétonnier :

- cheminement piéton de 1m40 de largeur ;
- suppression des potelets en bois inscrits au premier projet ;
- bordures franchissables de 2.5cm permettant aux véhicules de se croiser.

La commune bénéficie d'une subvention de 15 000€ à laquelle s'ajoutent les amendes de police. L'estimation définitive du projet n'a pas encore été établie.

Le conseil approuve le projet en votant avec une abstention.

Comptes rendus des commissions :

• **Commission scolaire**

Suite à une réunion d'information avec l'inspecteur Académique de notre circonscription, plusieurs projets de réforme scolaire du nouveau gouvernement ont été abordés :

- modification du rythme scolaire (4 jours et demi) ;
- modification éventuelle des horaires (réduction des horaires de cours l'après-midi qui devrait être à la charge des communes)...

Il ne s'agit que de prévisions, rien n'a encore été vraiment défini.

• **Commission bâtiment**

-Concernant la réfection du bâtiment scolaire, la pose de l'escalier a débuté et la chape coulée. Problème administratif et technique : mise en liquidation judiciaire de l'entreprise de pose de sols souples.

-La pose de la vitrine du musée a débuté ;

-Eclairage du clocher effectué.

• **Commission Jeunesse**

-Démarrage du CME en janvier 2013 ;

-Le groupe de pilotage jeunesse se réunit le 06/12/12 ;

-Un chantier des jeunes de l'Espace Jeunes est prévu pour la soirée du 8 décembre. Il consiste à vendre des saucisses-frites pour financer un voyage en Italie ;

-Notre animateur prévoit de mettre en place des goûters les vendredi soirs pour les 11-14 ans ;

-prochaine Commission Jeunesse prévue le 5/12 à 20H30.

- **Commission Culture**

- Projet d'organiser un festival « Musique à Rontalon » les 21, 22, et 23 juin prochain :
Orchestre philharmonique de Lyon, bal, concert de musique baroque dans l'église, scène en dur dans le parc...
- Nouveau projet du Comité d'Animation : course de VTT.

- **Information quant au PPRI**

Jean-Paul THORAL s'est rendu à une réunion relative au Plan de Prévention des Risques d'Inondation. 2 ruisseaux sont concernés par un risque d'inondation : l'Artillat et le Cartelier (seul le hameau du Roman est pointé).

Questions diverses :

-La maison « Hammouche » a été déclarée vouée à la destruction par un expert en raison d'un éboulement récent qui la rend dangereuse. La commune a la charge de régler 867€ pour couvrir les frais d'expertise. Le Procureur doit donner son avis pour savoir si la destruction doit être ordonnée.

-Mise en réseau des bibliothèques des communes de la COPAMO pour une mutualisation des moyens. Le but est de disposer d'un logiciel commun pour une meilleure mise à disposition des livres et multimédias. 3 communes sont moins favorables à ce projet : Riverie, Saint André La Côte, et Sainte Catherine. Les communes garderaient seulement à leur charge la maintenance du logiciel. La COPAMO supporterait, quant à elle, les frais de fonctionnement. En outre, les communes demandent à conserver leur compétence culture.

-Entretien du Garon : réunion le 07/12/12 à la salle des fêtes de Millery sur le thème « quel avenir pour notre ressource en eau ? ».